

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 JUILLET 2026

/

Délibération n° 2026D113

Le Conseil communautaire, convoqué le 30 juin 2026, s'est réuni en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, **le lundi 6 juillet 2026 à 19 heures**, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Présents : 42

AIZENAY : F. ROY, C. VRIGNEAU, S. MICHENAUD, Ch. GUILLET, S. DESPRES, S. BELLEC, Ph. CLAUTOUR, P. LAIDIN

APREMONT : G. CHAMPION, J. MOREAU

BEAUFU : J-Ph. BODIN

BELLEVIGNY : Ph. BRIAUD, N. DURAND-GAUVRIT, P. SIMON, S. PLISSONNEAU, J. GIRARDEAU, A-J. GALLIEN

CHAPELLE PALLUAU (LA) : X. PROUTEAU

FALLERON : L. PUAU

GENETOUBE (LA) : G. PLISSONNEAU, B. HANQUEZ

GRAND'LANDES : M. GUILBAUD

LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : Ch. GAS, D. PASQUIER, N. TROQUIER

MACHE : F. RAGER, L. LOUINEAU

PALLUAU : M. BARRETEAU, G. BUTEAU

POIRE-SUR-VIE (LE) : M. CHARRIER-ENNAERT, M. ROCHAS, C. GUINAUDEAU, D. HERBERT, J-L. RONDEAU, J-M. ARCHAMBAUD, R. GUILLET

SAINT-DENIS LA CHEVASSE : M. HERMOUET, E. GUIBERT, M. GIRARD

SAINT-ETIENNE DU BOIS : G. AIRIAU, B. CAILLAUD

SAINT-PAUL MONT PENIT : J-Y. DUPE

Absents excusés : 6 dont 6 pouvoirs

AIZENAY : C. GUILLONNEAU donne pouvoir à F. ROY

BEAUFU : S. AVENARD donne pouvoir à J-Ph BODIN

CHAPELLE PALLUAU (LA) : V. JOLLY donne pouvoir à X. PROUTEAU

FALLERON : G. TENAUD donne pouvoir à L. PUAU

POIRE-SUR-VIE (LE) : E. BOUYER donne pouvoir à D. HERBERT, Ph. SEGUIN donne pouvoir à C. GUINAUDEAU

Absents : 2

AIZENAY : M. TRAINEAU

LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : Ph. GREAUD

Objet : Définition de l'intérêt communautaire de la compétence « Actions sociales » pour l'adhésion et le soutien financier de la Maison des adolescents.

Monsieur le président rappelle que la santé mentale des adolescents est un enjeu fort du territoire reconnu dans le projet social « Vivre et grandir ensemble » et le Contrat local de santé.

La Maison Départementale des Adolescents (MDA), lieu d'information, d'écoute, d'orientation gratuit et confidentiel pour les jeunes et les parents, tient depuis 2022 une permanence sur le territoire, un mercredi sur 2 à Aizenay, en partenariat avec la commune.

En 2024, 229 bénéficiaires de la MDA habitaient Vie et Boulogne, soit 11% de leur public (2^{ème} territoire après La Roche-sur-Yon Agglomération). 58 jeunes ont été accompagnés sur la permanence d'Aizenay.

Compte tenu de l'intérêt que revêt la Maison Départementale des Adolescents (MDA) pour le territoire Vie et Boulogne, le président propose de modifier l'intérêt communautaire de la compétence « action sociale » en intégrant l'adhésion et le soutien financier au Groupement d'Intérêt Public « Maison Départementale des Adolescents ».

Monsieur le président indique qu'en application des dispositions de l'article L5214-16 du code général des collectivités territoriales, lorsque l'exercice des compétences facultatives est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, cet intérêt est déterminé par le conseil de la communauté de communes à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5214-16 ;

Vu les statuts de la communauté de communes Vie et Boulogne ;

Vu la délibération n°2023D39 du conseil communautaire du 17 avril 2023 modifiant l'intérêt communautaire de la compétence « action sociale » ;

Par adoption des motifs exposés par le président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'abroger la délibération n°2023D39 du conseil communautaire du 17 avril 2023 modifiant l'intérêt communautaire de la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire » à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente délibération.

- De définir à compter de cette même date l'intérêt communautaire de la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire » comme suit :

5 / Action sociale d'intérêt communautaire ;

Sont d'intérêt communautaire et gérées par la communauté de communes Vie et Boulogne les compétences suivantes :

- La prévention et l'animation en gérontologie
- Le soutien aux organismes publics ou privés œuvrant dans les domaines de l'aide à l'emploi, l'accompagnement et l'insertion vers l'emploi
- Le soutien matériel et financier au profit d'organismes de Vendée œuvrant dans le domaine de l'aide alimentaire
- L'élaboration, la signature et la coordination de la convention territoriale globale avec la CAF
- L'élaboration, la signature et la coordination de la convention locale de santé avec l'ARS
- La construction et la gestion (investissement et fonctionnement) des Établissements d'Hébergement pour les Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) des communes de Palluau, Falleron et Saint-Etienne du Bois (unique compétence gérée par le Centre Intercommunal d'Action Sociale Vie et Boulogne).
- **Adhésion et soutien financier à la Maison des adolescents (Groupement d'intérêt public)**

- D'autoriser le président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

- De charger le président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

.....

Pour copie conforme au registre

Le sept juillet deux-mille-vingt-six,

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 14/07/2026.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

